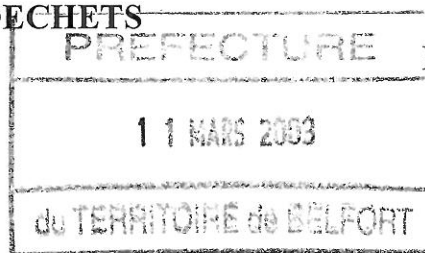


**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

1.04



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 5 mars 2003

**Débat d'Orientation Budgétaire pour
l'exercice 2003**

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Pour les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) de plus de 3.500 habitants, conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du Budget Primitif (B.P.) est précédé d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.).

Ce débat se situe dans un délai de deux mois précédant l'examen du B.P. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Le débat d'orientation budgétaire est retracé dans une délibération cependant, elle n'a pas de caractère décisionnel mais, a pour objet de prendre acte de la tenue du débat.



Le quai de transfert d'Etueffont sera livré dans les prochaines semaines et, avec près d'un an de retard sur le calendrier initial, l'été 2003 devrait être marqué par le démarrage du turboalternateur. Les conditions d'exploitation de l'Ecopole seront alors dans leur configuration définitive. Cependant, les recettes de l'exercice budgétaire seront encore amputées du produit de la vente de six mois d'énergie électrique et il sera certainement nécessaire d'enregistrer une dévaluation partielle ou totale sur la créance que le S.E.R.T.R.I.D. détient auprès de C.T. Environnement, entreprise dont la liquidation judiciaire a différé la mise en service du turboalternateur.

A l'exception des éléments qui précèdent, après plus de trois trimestres de marche industrielle, le fonctionnement de l'usine ne devrait pas présenter d'autre problème majeur.

Avant de présenter les grandes lignes de l'exercice budgétaire 2003, il convient de dresser un premier bilan de l'exercice 2002 en terme de quantités traitées et d'exécution budgétaire.

Les quantités traitées

Déchets ménagers et déchets assimilés :

- Collectivités membres : ----- 41.460 tonnes,
- Autres collectivités : ----- 13.466 tonnes.
- D.I.B.----- 3.430 tonnes

Bous de stations de dépollution des eaux usées :

- Collectivités membres : -----1.184 tonnes.

Déchets verts :

- Collectivités membres -----4.267 tonnes.

L'exécution budgétaire

011 charges à caractère général	2.177.151 €
012 charges de personnel	1.617.702 €
65 autres charges de gestion courante	405.747 €
66 charges financières	1.730.252 €
68 dotations aux amortissements	3.959 €

<u>Dépenses de Fonctionnement</u>	<u>5.934.811 €</u>
--	---------------------------

002 résultat reporté	127.506 €
013 atténuations de charges	696 €
70 produits d'exploitation	4.157.942 €
74 dotations et participations	564.763 €
77 produits exceptionnels	413 €

<u>Recettes de Fonctionnement</u>	<u>4.851.320 €</u>
--	---------------------------

<u>Solde déficitaire</u>	<u>1.083.491 €</u>
---------------------------------	---------------------------

A ce résultat prévisionnel s'ajoute en recettes exceptionnelles le titre de créance présenté à l'entreprise C.T. Environnement pour un montant de 2.735.207,78 € équilibré par une inscription budgétaire d'un même montant en dépenses exceptionnelles.



Sur la base des résultats de l'exercice 2002, les prévisions budgétaires 2003 relatives aux **charges et aux produits proportionnels** pourraient être fondées sur les éléments suivants :

Apports de déchets (tant en dépenses qu'en recettes) : 70.000 tonnes,

- C.A.B. : ----- 32.000 tonnes,
- S.I.V.O.M. : ----- 11.500 tonnes,
- S.I.C.T.O.M. : ----- 14.000 tonnes,
- Déchetterie de Châtenois : ----- 2.500 tonnes,
- Sundgau : ----- 10.000 tonnes.

Qu'il s'agisse d'une charge ou d'un produit supplémentaire, ces données incluent le sort des rebuts divers : R.E.F.I.O.M., mâchefers, matériaux valorisables,

Boues de stations de dépollution des eaux usées (en recettes) : 0 tonne

Par prudence, les recettes de ce poste particulier sont négligées, elles compenseraient, le cas échéant, des quantités moindre de déchets ménagers.

Vente d'énergie (en recettes) : 35.000 tonnes

Déchets verts (tant en dépenses qu'en recettes) : 7.000 tonnes

Après une phase d'expérimentation, le S.E.R.TR.I.D. a généralisé en 2002 la collecte et de traitement des déchets verts. L'équipement en bennes de collecte et passerelles d'accès serait complété pour être stabilisé en 2003. La prévision budgétaire, au regard de la croissance attendu des quantités collectées, pourrait être fondée comme il suit :

- Le transport et le traitement, à la charge d'un prestataire, seraient répercutés globalement auprès de l'ensemble des membres du syndicat avec une marge de l'ordre de 10 % à 15 % pour tenir compte de l'amortissement des équipements et de la prestation administrative supportée par le S.E.R.TR.I.D.

Les charges fixes sont quant à elles connues :

Maintenances et assurances : 537.000 €,

Charges de personnel : 1.663.000 €,

Charges financières : 2.562.000 €.

Compte tenu de ce qui précède et hors événement exceptionnel, l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement et la couverture de l'amortissement du capital de la dette ne nécessiteraient pas l'appel à la participation budgétaire des collectivités membres.

En investissement, les crédits de **dépenses** inscrits et non consommés (reports) couvrent les opérations en cours (décompte définitif des marchés de l'Ecopole et des quais de transferts), par contre, comme il est dit plus haut, il conviendrait de prévoir les crédits nécessaires à l'équipement des points de collecte des déchets verts pour un montant de l'ordre de 100.000 € ainsi qu'une provision pour travaux d'entretien et de

grosses réparations de 100.000 €.

Sur le volet des **recettes**, les informations détenues à ce jour permettent d'envisager l'inscription de subventions, émanant de l'A.D.E.M.E. et du F.E.D.E.R. pour le financement des quais de transfert, à hauteur de 2.900.000 €.

Dans ces conditions la section d'investissement se présenterait en suréquilibre de plus de 2.700.000 €.

< >

L'exercice 2002 a été caractérisé par des difficultés dont l'origine est étrangère à la volonté du Comité Syndical et au fonctionnement normal de l'Ecopole. Fort heureusement ces difficultés ont un caractère purement conjoncturel qui ne remet pas en cause les orientations fondamentales définies par le S.E.R.T.R.I.D. depuis sa création. Lorsque les conditions seront complètement réunies l'exploitation de l'usine permettra de résorber progressivement le déficit prévisionnel exceptionnel de l'exercice 2002 sans qu'il soit nécessaire de solliciter la participation des collectivités membres.

Il est proposé au Comité Syndical de débattre de ces orientations.

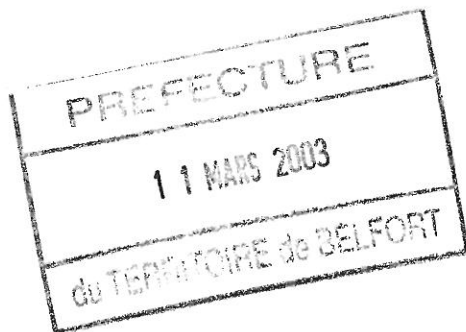
* * * * *

Après avoir entendu les explications de M. le Président et des services, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **PREND ACTE** des orientations s budgétaires pour l'exercice 2003.

* * * * *

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 12 mars 2003, conformément au C.G.C.T..



Pour extrait conforme

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

Emile GEHANT